



**Association Québécoise  
des Indépendants du Pétrole**  
*L'intérêt pétrolier québécois*

Montréal, le 25 avril 2017

Monsieur Mark Cauchi  
Directeur exécutif  
Division du pétrole, gaz et énergie de remplacement  
Norme sur les carburants propres  
Direction de l'énergie et des transports  
Environnement et Changement climatique Canada  
351, boulevard Saint-Joseph, 12<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0H3  
Courriel: [ec.cfsncp.ec@canada.ca](mailto:ec.cfsncp.ec@canada.ca)

Objet : **Commentaires relatifs à la consultation sur la nouvelle Norme  
sur les carburants propres**

Monsieur le Directeur exécutif,

L'Association québécoise des indépendants du pétrole (AQUIP) regroupe une cinquantaine d'entreprises distributrices d'énergie œuvrant au Québec qui emploient tout près de 17 000 personnes. Au cours du dernier siècle, nos membres ont développé une expertise particulière notamment liée à l'importation, la distribution et la vente au détail de carburants traditionnels, de biocarburants, de mazout et de lubrifiants. Les réseaux des membres de l'AQUIP comptent également plus de 2 000 essenceries réparties sur tout le territoire québécois.

En tant que leader québécois en matière d'énergie depuis près de 60 ans, nous sommes très au fait des intérêts et des besoins évolutifs de la population québécoise. Nos membres ont su se renouveler et parfaire leur offre afin de

répondre à la demande énergétique des différentes époques, tout en contribuant de façon importante au développement économique du Québec. Nous souhaitons encore aujourd'hui être un acteur central de ce changement.

L'expertise que nos membres ont développée et qui leur a permis de traverser les époques est unique et précieuse pour atteindre les cibles de réduction de gaz à effet de serre que le Canada s'est données.

Dans le contexte des nouvelles tendances mondiales sur l'environnement et dans le cadre de cette démarche vers l'établissement d'une « Norme sur les carburants propres », l'AQUIP soumet ses commentaires relatifs au document de consultation qui a suivi la table ronde de février et l'atelier de mars auxquels l'AQUIP a d'ailleurs participé.

Selon le document de travail soumis à la consultation, la nouvelle « Norme sur les carburants propres » sera axée sur l'atteinte des résultats recherchant une diminution annuelle de gaz à effet de serre (GES) de 30 mégatonnes. Cette norme devrait inciter les consommateurs à utiliser notamment une vaste gamme de carburants à plus faible empreinte carbone ainsi que de nouvelles technologies.

Les membres de l'AQUIP constatent l'importance de l'émergence de nouveaux carburants et combustibles à faible empreinte carbone dans le portefeuille énergétique du Québec et du Canada. D'ailleurs, ils s'intéressent à la distribution de ces nouvelles énergies plus vertes comme le propane, le gaz naturel comprimé (GNC), le gaz naturel liquéfié (GNL), l'électricité par bornes de recharge, l'éthanol, le biodiesel et éventuellement l'hydrogène à travers un réseau bien établi et bien positionné. Ils souhaitent ainsi faciliter la transition vers ces sources d'énergie.

### **Parties réglementées**

Afin de mettre en place cette nouvelle norme sur les carburants propres, Environnement et Changements climatiques Canada (ECCC) envisage de réglementer certaines parties. L'AQUIP estime que dans le cas des carburants et combustibles liquides, comme les produits pétroliers, les parties réglementées devraient être les producteurs (raffineurs) et les importateurs comme c'est le cas avec la réglementation fédérale actuelle sur les carburants renouvelables.

### **Contraintes à considérer**

L'objectif d'inciter à l'utilisation d'un plus grand volume de carburants et combustibles à plus faible empreinte carbone est louable mais la transition doit se faire de façon graduelle et ordonnée afin de répondre à la demande des consommateurs. Au surplus, il faudra considérer la disponibilité et les infrastructures d'approvisionnement de ces nouveaux carburants et combustibles. Les mesures adoptées ne devront pas créer de distorsions indésirables dans le marché. Les contraintes technologiques et de logistiques devront également être évaluées et considérées avant de mettre en place cette réglementation. Les contraintes technologiques peuvent provenir notamment de la flotte de véhicules existants dont les moteurs actuels ne peuvent fonctionner qu'avec un contenu de carburants renouvelables limité pouvant être ajoutés aux carburants traditionnels. La transformation de la flotte se fera de façon graduelle et ECCC ne pourra imposer aux fournisseurs un contenu de carburants renouvelables supérieur à la demande des consommateurs.

### **Analyse coûts-bénéfices avant implantation**

Au surplus, une analyse coûts-bénéfices de l'implantation de nouveaux carburants et combustibles propres devrait être effectuée et soumise à la réflexion gouvernementale dans le cadre de ce projet de nouvelle norme de carburants propres.

### **Éviter les dédoublements**

Le Québec et tout récemment l'Ontario ont mis en place un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre afin d'atteindre leur propre cible de réduction de gaz à effet de serre. La nouvelle Norme sur les carburants propres ne doit pas être un fardeau additionnel pour les entreprises québécoises qui doivent déjà composer avec ce système et également réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

### **Innovation technologique et efficacité énergétique**

L'innovation technologique est également appelée à contribuer à la diminution des GES. D'ailleurs, aujourd'hui les véhicules à essence et diesel sont beaucoup plus efficaces et moins énergivores et la technologie continue constamment de s'améliorer. Les nouveaux équipements de chauffage sont également beaucoup plus efficaces. D'ailleurs, les nouveaux équipements au mazout atteignent maintenant une efficacité énergétique de 96 %, ce qui contribue à la réduction des GES dans le domaine du chauffage. Pourtant, la notion d'efficacité énergétique semble, pour l'instant, évacuée de la notion de Norme sur les carburants propres. Toutes les sources d'énergie devraient pouvoir bénéficier de

mesures d'efficacité énergétique afin d'améliorer le bilan environnemental dans le cadre de la nouvelle Norme sur les carburants propres.

### **Conclusion**

Fort de leur expertise et de leur connaissance en distribution d'énergie sur l'ensemble du territoire québécois, les membres de l'AQUIP veulent contribuer à la transition vers une économie à faible empreinte carbone et demandent à ce que ce soit fait dans le respect des capacités de l'économie canadienne. De plus, il est essentiel que soient éliminés les irritants potentiels pour favoriser la réussite de la transition vers une économie à faible empreinte carbone notamment lors de l'implantation de la nouvelle Norme sur les carburants propres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente-directrice générale

Sonia Marcotte